



acheter un terrain pour en revendre la moitié

Par **marine kasus**, le **18/06/2012** à **19:30**

Bonjour,

Pour réaliser mon projet de construction j'ai en vue un terrain (constructible) de 1200 m², mais c'est trop - et trop cher - pour moi.

L'idéal pour moi serait de l'acheter et d'en revendre la moitié, ou de partager cette surface avec un autre éventuel "co-acheteur".

Comment être sûr AVANT D'ACHETER que ce sera réalisable (dans un délai raisonnable) ?

Quelle est la marche à suivre pour réaliser cette opération, quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?

Merci de votre aide !

Par **Afterall**, le **18/06/2012** à **21:14**

Bonjour,

Votre opération est bien évidemment tout à fait réalisable. Il n'y a pas de piège particulier.

Le mieux serait de vous entendre avec le vendeur pour un achat partiel de son terrain. Un document d'arpentage sera nécessaire. Comme vous êtes demandeur, le vendeur pourra demander à ce que vous en supportiez au moins la moitié. Une déclaration préalable sera déposée par le géomètre en Mairie.

L'idéal serait, dans un premier temps, de déposer un CU pré-opérationnel en mairie pour exposer votre projet et en vérifier la faisabilité. Votre notaire pourra vous aider à ce niveau. La mairie aura 2 mois pour vous répondre.

Par **janus2fr**, le **19/06/2012** à **07:30**

Il faut tout de même se renseigner sur le PLU local qui peut fixer des dimensions de parcelle minimum. J'en connais certains qui les fixent à plus de 600m², ce qui interdirait alors la scission du terrain de 1200m².